

Compte rendu du conseil municipal du 14 Octobre 2016

Présents : Éric Valour, E. Didier, P. Rivollier, P. Davenas, P. Fayolle, F. Allibert, J. Bourdel, J. Boncompain

Ont donné procuration : J. Tempère, M. Rioufreyt

Absente : G. Andriolo

1- Fonds 199 :

Le conseil municipal décide de porter la demande de subvention au conseil départemental au titre des fonds 199 de 15000 à 20000 Euros

2- ONF : Coupes de bois

Le conseil adopte le programme proposé par l'ONF. Une coupe de bois de chauffage sera mis a disposition des ayants droits de la section Pieyres, Granoux, La Fayolle.

3- Réfection de la couverture du clocher :

Des désordres importants de couverture entraine de nombreuses gouttières dans le clocher de l'églises. Il est devenu nécessaire de refaire cette couverture dont le coût est estimé entre 35 et 40 000 Euros.

Le conseil décide :

- De faire les travaux
- De demander une subvention auprès de la DRAC
- De demander une subvention auprès du conseil départemental au titre du patrimoine classé

4 -Subvention exceptionnelle à Chamalières animation :

Pour des raisons pratiques l'association a pris à sa charge l'animation du repas annuel des anciens de la commune, il s'agit de rembourser des frais engagés. Le conseil approuve

5-Décisions modificative et transfert de crédits

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts au budget pour le paiement des travaux du commerce multiservices, de l'école et de voirie par désaffectation de la ligne de crédit prévue pour les travaux à l'église qui ne seront réalisés qu'en 2017.

Le conseil approuve

6-Enquête publique pour l'alignement et le classement des routes communales de Granoux et d'Allemance :

Les routes de Granoux construite dans les années 50 et d'Allemance construite dans les années 70 n'ont pas été cadastrées.

Afin de corriger cette situation et de mettre à jour le cadastre, le conseil décide de mettre à l'enquête publique le plan d'alignement et de division parcellaire établi par le cabinet de géomètre, et le classement dans le domaine public.